

Réforme sur la décentralisation au Bénin

PAGE 03

ET SI LE GOUVERNEMENT OUVRAIT ENFIN LA PORTE À UNE RELECTURE ?

Conseil des ministres du 14 mai 2025



Révocations pour malversations, nominations stratégiques et coopération internationale

PAGE 05

Hommage à titre posthume au Bénin



Et si l'on célébrait les valeurs de leur vivant ?

PAGE 03

Les résidences

FENOU

APPARTEMENTS - CHAMBRES MEUBLÉS

☎ 0198904640 / 0144904640

Confort et luxe s'allient pour vous offrir un séjour incroyable.



ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



Le cadre idéal pour vos événements inoubliables !

☎ 0198904640 / 0144904640

Radio scolaire d'Adjarra

CHRONIQUE D'UN NAUFRAGE ADMINISTRATIF



Malgré son potentiel innovant pour renforcer l'éducation à distance, la Radio Scolaire Éducative d'Adjarra est à l'arrêt. Victime de négligence institutionnelle, elle incarne les failles d'une gouvernance peu réactive face aux urgences éducatives.

Un outil d'avenir laissé à l'abandon

Lancée comme une réponse durable aux défis de l'enseignement à distance, la Radio Scolaire Éducative (RSE) d'Adjarra s'inscrivait dans une dynamique d'éducation inclusive et de proximité. Fruit d'une collaboration entre l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Éducation (INFRE) et divers partenaires techniques, ce projet devait ancrer l'innovation au cœur de la pédagogie béninoise post-COVID.

Après un démarrage modeste mais prometteur, marqué par l'intérêt croissant des communautés éducatives locales, la radio a vu son élan brisé. Le 5 octobre 2023, une tornade a mis hors service son émetteur, loué faute d'acquisition propre. Un devis estimé à 500 000 FCFA est rapidement proposé, mais le ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) évoque l'absence de provision budgétaire, renvoyant la décision à 2024. Depuis, rien.

Un silence assourdissant de l'administration

L'année budgétaire 2024 s'installe sans trace d'allocation pour la reprise des activités. Deux nouveaux émetteurs, pourtant disponibles grâce à des dons, dorment dans des cartons, faute de réception officielle. La cérémonie prévue est ajournée sine die, le ministre Salimane Karimou étant en mission à l'étranger au moment opportun.

En attendant, des enseignants-formateurs affectés à la radio demeurent inactifs, tout en percevant leurs salaires. Paradoxalement, les écoles primaires manquent d'enseignants. Où est la cohérence ? Quelle réponse administrative à cette absurdité logistique ?

Une gouvernance qui s'interroge elle-même

Le directeur de l'INFRE, Pierre Tchanou, se retrouve aussi au cœur des interrogations. Son mutisme et l'absence de démarches visibles pour relancer la RSE interrogent. A-t-il plaidé efficacement auprès de sa tutelle ? Ou l'affaire est-elle reléguée au rang des projets « oubliés » ?

Le récent effondrement du pylône de la radio vient aggraver un tableau déjà sombre. Sans réaction rapide, la RSE risque de sombrer définitivement, réduisant à néant les efforts techniques et financiers déjà engagés.

Un projet sacrifié sur l'autel de l'indifférence

Plus qu'un simple outil pédagogique, la Radio Scolaire Éducative représentait une avancée stratégique dans un système éducatif en quête d'équité et d'innovation. Son arrêt brutal illustre une administration en panne d'audace et de suivi.

À l'heure où chaque franc compte dans les politiques publiques, l'inaction du MEMP ne reflète ni rigueur budgétaire ni bonne gouvernance. Elle traduit plutôt un abandon de mission, au détriment des enfants et enseignants qui y voyaient un avenir meilleur.

James Meryl ALLAGBE

MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com
 Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
 N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com

TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

**ETS EMERIC PRODUCTION
 (RCCM RB/PNO/09A848)**

DIRECTEUR DE PUBLICATION

**Eméric Joel ALLAGBE
 +229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40**

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

**Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
 +229 01 97 74 01 02**

RÉDACTION

**Eméric Joël ALLAGBE (Journaliste)
 Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
 James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
 Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
 Aimé HOUENOU (Journaliste sportif stagiaire)
 Godfroy MISSAHOGBE (Collaborateur extérieur)**

MONTAGE ET GRAPHISME

**Mayass M. NOUMON
 +229 01 96 13 84 84**

Hommage à titre posthume au Bénin

ET SI L'ON CÉLÉBRAIT LES VALEURS DE LEUR VIVANT ?

Au Bénin, il semble que le respect et la reconnaissance attendent la mort pour s'exprimer. Les hommages posthumes prennent souvent la forme de discours fleuris, d'émissions spéciales, et de cérémonies émouvantes. Mais pourquoi faut-il attendre qu'une personne disparaisse pour reconnaître son mérite ? La question mérite d'être posée avec insistance.

La tradition des funérailles fastueuses, bien que critiquée notamment lors de la crise du COVID-19, a repris avec plus de vigueur. Pourtant, le paradoxe persiste : de leur vivant, ces hommes et femmes ne bénéficient d'aucune attention publique, ni d'aucune reconnaissance institutionnelle. Ils traversent leurs vieux jours dans la solitude, parfois dans le besoin, loin des projecteurs qu'ils ont pourtant contribué à alimenter par leur engagement, leur savoir ou leur art.

Prenons l'exemple de feu Jérôme Carlos, ce talentueux journaliste de Radio CAPP FM, décédé le 5 janvier 2024. À sa mort, les éloges ont plu. Mais où étaient-ils quand il était encore là, en train de se battre pour faire vivre une parole libre à l'antenne ? Quelles marques de reconnaissance ont-elles été posées pendant qu'il portait encore sa voix sur les ondes ?

Niaise Miguel, ancien rédacteur en chef de la Télévision nationale, vient lui aussi de nous quitter après une longue maladie. Durant sa retraite, rien, ou si peu : aucune émission, aucun hommage, aucun rappel de son apport à la télévision publique. Son départ s'est fait dans un silence quasi général.

Et que dire d'Amos Elègbè, professeur émérite et ancien ministre ? Ou encore de Martin Dohou Azonhiho, puissant ministre de l'intérieur en son temps ? Leurs disparitions sont passées presque inaperçues. Comme eux, ils sont nombreux ces bâtisseurs de l'État, de la culture, de la science ou de la société civile, à être relégués aux oubliettes avant même d'avoir tiré leur révérence.

Dans nos villes et campagnes, des anonymes font œuvre utile, posent des actes sociaux remarquables. Mais tant qu'ils ne sont pas adoubés par un système, tant qu'ils ne bénéficient pas d'une visibilité médiatique ou politique, ils demeurent invisibles. Pourtant, reconnaître leurs efforts pendant qu'ils sont vivants pourrait avoir un effet boule de neige sur les générations montantes, en les incitant à exceller, à s'investir.

Malheureusement, le Bénin souffre d'une politisation excessive de tous les espaces, y compris ceux qui devraient servir à célébrer le mérite et la dignité humaine. La reconnaissance devient alors un enjeu de camp, de clan, ou d'allégeance, plutôt qu'une nécessité républicaine.

Il est temps de rompre avec cette habitude funeste. Célébrer les talents, les compétences et les vertus humaines de leur vivant, voilà un chantier urgent pour une République qui se veut moderne et juste. Car, comme le disait l'écrivain sénégalais Birago Diop, « les morts ne sont pas morts ». Mais encore faut-il honorer les vivants avant qu'ils ne nous quittent.

Youssef M. AVOCEGAMOU



Réforme sur la décentralisation au Bénin ET SI LE GOUVERNEMENT OUVRAIT ENFIN LA PORTE À UNE RELECTURE DE LA LOI ?

Depuis l'adoption des réformes liées à la décentralisation au Bénin, notamment la loi N°2021-14 portant code de l'administration territoriale, le paysage politique et administratif local a profondément changé. L'objectif affiché était clair : renforcer la gouvernance locale, améliorer la qualité des services publics et assurer une meilleure coordination entre les communes et l'État central. Mais trois ans plus tard, le bilan est contrasté. Qu'est-ce qui n'a pas marché ? Et si le gouvernement ouvrait enfin la porte à une relecture de la loi ?

Des avancées... sur le papier

La réforme a permis une professionnalisation de la gestion des communes, avec l'introduction de nouveaux critères de compétence pour les maires, l'instauration d'un contrôle accru de l'État, et une rationalisation des ressources humaines locales. Sur le papier, cela devait garantir une meilleure efficacité administrative.

Une recentralisation déguisée ?

Dans les faits, plusieurs acteurs dénoncent une recentralisation du pouvoir, qui affaiblit l'autonomie des communes. Les préfets, devenus véritables superviseurs, ont désormais un pouvoir élargi sur les décisions des conseils communaux. Les maires, quant à eux, se sentent souvent dépossédés de leurs prérogatives.

De nombreux élus locaux affirment que les nouvelles dispositions les empêchent de répondre rapidement et efficacement aux besoins des populations. Certains parlent même d'une mise sous tutelle politique des communes, nuisant à l'esprit même de la décentralisation.

L'exclusion des compétences locales

Un autre effet pervers de la réforme a été l'éviction, dans plusieurs communes, de cadres expérimentés au profit de personnes choisies selon des critères politiques. Le recrutement des Secrétaires exécutifs communaux, bien qu'encadré, a été perçu par plusieurs observateurs comme opaque et centralisé, ce qui a sapé la confiance dans le processus.

Et si on relisait la loi ?

Face à ces dysfonctionnements, plusieurs voix s'élèvent pour appeler à une relecture de la loi sur la décentralisation. Il ne s'agit pas de renier l'importance des réformes, mais de reconnaître que certaines dispositions doivent être ajustées pour mieux répondre aux réalités locales.

Une démarche inclusive, associant les élus locaux, les experts en gouvernance territoriale, la société civile et les citoyens, serait une étape salubre pour redonner à la décentralisation son sens premier : rapprocher l'administration des administrés.

Un test pour la maturité démocratique

Le gouvernement béninois gagnerait à faire preuve d'écoute et de souplesse. Admettre que des ajustements sont nécessaires ne serait pas un aveu d'échec, mais un signe de maturité et d'engagement en faveur d'une gouvernance participative. Après tout, les lois ne sont pas figées : elles évoluent avec le temps, les contextes et les aspirations des peuples.

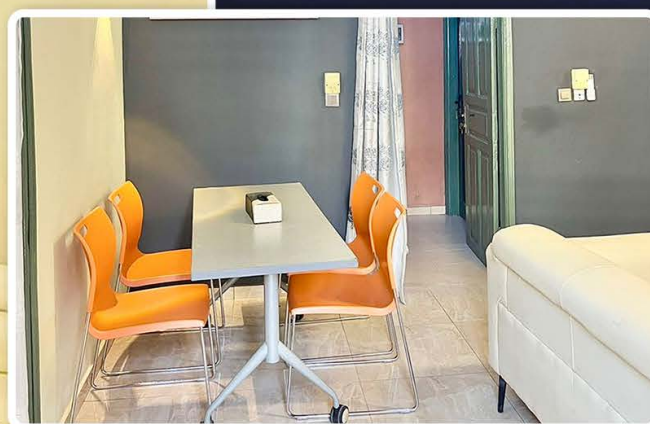
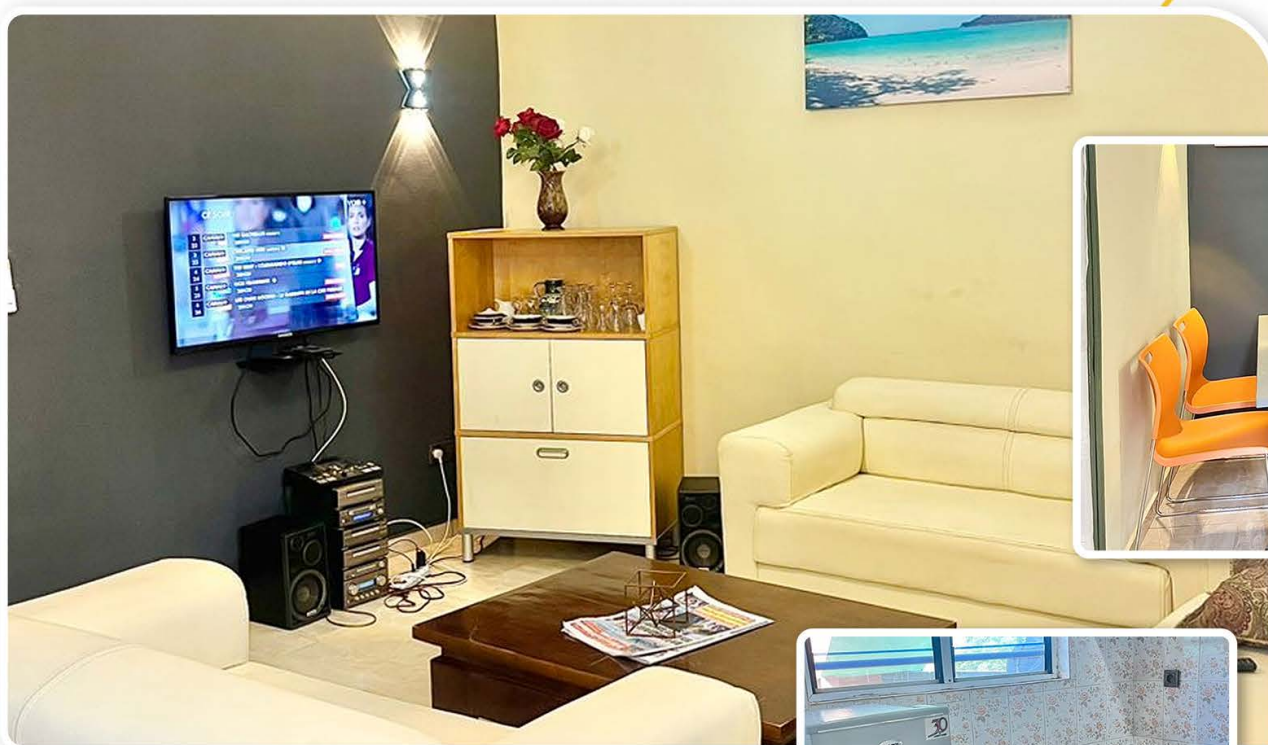
La décentralisation n'est pas une fin en soi, mais un moyen. Encore faut-il qu'il fonctionne au service du développement local.

Emeric Joël ALLAGBE

Les résidences
FENOOU

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

Disponibles immédiatement



CARACTÉRISTIQUES

- Luxe et confort ✓
- Décor authentique ✓
- Prix abordable ✓
- Emplacement stratégique ✓

Retrouvez la chaleur d'un foyer loin de chez vous, où chambres privées et cuisine conviviale offrent le parfait équilibre. Imaginez-vous refaire le monde autour d'un repas fait maison tout en préparant vos aventures du lendemain... L'expérience ultime pour familles et amis qui veulent vivre leur séjour à leur rythme !



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota - Dowa



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

Conseil des ministres du 14 mai 2025

RÉVOCATIONS POUR MALVERSATIONS, NOMINATIONS STRATÉGIQUES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Conseil des ministres s'est tenu ce mercredi 14 mai 2025 sous la présidence du Chef de l'État, Patrice Talon. Plusieurs décisions majeures ont été prises, touchant tant à la moralisation de la vie publique qu'au renforcement des institutions et à la coopération internationale.

Révocations pour faute grave dans les mairies d'Adjarra et de Toucountouna

La séance a été marquée par la révocation de deux Secrétaires exécutives communales. À Adjarra, la responsable a été sanctionnée pour une affaire de surfacturation orchestrée en complicité avec le Directeur du développement local, dans laquelle une commission frauduleuse d'un million de FCFA a été perçue. À Toucountouna, sa collègue est accusée de manipulation d'un arrêté préfectoral afin de faire supporter à la commune des frais de mission en Belgique, débloquent illégalement plus de 1,5 million FCFA.

Ces actes, qualifiés de "manquements graves au devoir", ont été révélés respectivement par l'Inspection générale des finances et la Cellule de suivi et de contrôle des communes. Le gouvernement a ordonné des poursuites disciplinaires et judiciaires contre les personnes impliquées.

Nominations et valorisation du patrimoine

Le Conseil a approuvé plusieurs textes, dont le décret de classement du site culturel "Katakélé" au patrimoine national, ainsi que la création de l'Office de gestion des stades du Bénin. Des conservateurs des Eaux, Forêts et Chasse ont aussi été promus.

Par ailleurs, la Commission béninoise des Droits de l'Homme a été renouvelée avec la nomination de nouveaux membres aux profils variés : enseignants, avocats, médecins, spécialistes des droits humains et des populations vulnérables. Madame Lérya KOUNDE a été nommée Secrétaire générale de la Commission.

Coopération bilatérale et engagements internationaux

Le gouvernement a autorisé l'organisation à Cotonou de la 3e commission mixte militaire Bénin-Afrique du Sud du 20 au 23 mai 2025, et la participation du Bénin à la 78e Assemblée mondiale de la Santé à Genève, prévue du 18 au 27 mai.

Ce Conseil des ministres illustre la volonté du gouvernement de renforcer la transparence dans la gestion publique, tout en poursuivant les réformes institutionnelles et l'ouverture internationale.

James Meryl ALLAGBE

REPUBLIQUE DU BENIN
Présidence de la République

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 15/2025/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 14 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Révocation des Secrétaires exécutives des mairies d'Adjarra et de Toucountouna.

Il est reproché à la première d'avoir organisé avec le Directeur du développement local et de la planification, la surfacturation du coût de deux prestations au profit de la commune pour un montant total TTC de trois millions (3.000.000) FCFA, en vue de percevoir une commission d'un montant d'un million (1.000.000) FCFA dont huit cent mille (800.000) FCFA ont été effectivement versés par le prestataire.

Les modalités de répartition de cette commission ont été à la base d'une profonde discorde entre la Secrétaire exécutive et ledit directeur au point d'envenimer leur collaboration. La supercherie a été dénoncée à la faveur d'une mission de l'Inspection générale des finances (IGF), effectuée courant décembre 2024 à la mairie d'Adjarra.

Quant à la seconde, il est mis à sa charge des faits de complicité de manipulation de document administratif et de malversations financières, dans le cadre du voyage d'une délégation de la commune de Toucountouna sur la Belgique, courant juillet 2024.

A ce propos, la délibération du Conseil communal autorisant le déplacement ne mentionne guère que l'incidence financière qui en découle est imputable au budget de la commune. Elle a donc fait l'objet d'un arrêté d'approbation du préfet de l'Atacora en l'état. C'est par la suite que la Secrétaire exécutive a organisé la manipulation dudit arrêté pour y introduire un article mettant les frais du voyage à la charge du budget communal.

- la participation du Bénin à la 78^{ème} Assemblée mondiale de la Santé, du 18 au 27 mai 2025 à Genève, en Suisse.

III- Mesures individuelles.

A l'issue du processus de sélection, les personnes ci-après ont été nommées à la Commission béninoise des Droits de l'Homme :

Membres

- **Au titre de la qualité d'enseignant à l'université**
 - Titulaire : Monsieur Abdou-Bakari IMOROU
 - Suppléant : Madame Sylvie Vitondin De CHACUS
- **Au titre de la qualité d'avocat**
 - Titulaire : Maître Brice HOUSSOU
 - Suppléant : Maître Falilatou S. Alexandrine SAÏZONOU BEDIÉ
- **Au titre de la qualité de médecin**
 - Titulaire : Docteur Basile FASSINOU
 - Suppléant : Docteur Cédric E. Parfait BIGOT
- **Au titre de la qualité d'expert en matière pénitentiaire et autres questions de privation de liberté**
 - Titulaire : Monsieur Jean Paul Serge PRINCE AGBODJAN
 - Suppléant : Madame Akouavi Inès Laurenda HADONOU épouse TOFFOUN
- **Au titre de la qualité d'expert en matière de promotion et de protection des droits des personnes handicapées et des personnes vulnérables**
 - Titulaire : Madame Tchokomi Sabine TOUNGAKOUGAGOU
 - Suppléant : Madame Olga Louise Véronique NOUATIN
- **Au titre de la qualité d'expert en matière de promotion et de protection des droits des femmes**
 - Titulaire : Madame Sidikatou ADAMON BISSIRIOU
 - Suppléant : Monsieur Olaïtan Michel Kintossou DJEIGO

Cela a permis de débloquer dans un premier temps un montant de six cent deux mille (602.000) FCFA qui a servi à payer des dépenses non éligibles à ce budget. Il s'agit des frais d'établissement de pièces administratives et d'hébergement des membres de la délégation à Cotonou à l'occasion de l'établissement de ces documents.

C'est lors du traitement du mandat d'un montant de neuf cent quatre-vingt-quinze mille (995.000) FCFA dans un second temps, destiné à couvrir les frais de mission des membres de la délégation, que la Trésorerie communale s'est aperçue de la falsification de l'arrêté.

Mise en demeure par le préfet, la secrétaire exécutive, ordonnateur du budget de cette collectivité territoriale, n'a pas cru devoir reverser dans les caisses de la commune les fonds frauduleusement décaissés jusqu'à la date de la mission de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes, les 28 et 31 mars 2025.

Dans un cas comme dans l'autre, ces faits sont constitutifs de manquements graves au devoir et contreviennent aux intérêts des communes.

C'est pourquoi, le Conseil a prononcé la révocation des mises en cause et instruit les ministres concernés à l'effet de faire prendre les sanctions appropriées à l'encontre de tous les agents impliqués dans ces malversations, sans préjudice des poursuites judiciaires dont ils doivent faire l'objet autant que le prestataire.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

- approbation des statuts de l'Office de gestion des stades du Bénin ;
- classement du bien culturel dénommé « Katakélé » au patrimoine culturel national ;
- nomination ou promotion aux grades supérieurs de certains conservateurs des Eaux, Forêts et Chasse au titre de l'année 2025 ; ainsi que le décret définissant
- les modalités d'organisation de l'inscription au Fichier national des aspirants à l'Enseignement supérieur.

II. - Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique :

- l'organisation, à Cotonou, de la 3^{ème} commission mixte militaire Bénin-Afrique du Sud, du 20 au 23 mai 2025 ; ainsi que

- **Au titre de la qualité d'expert en matière de promotion et de protection des droits des enfants**

- Titulaire : Madame Perpétue KOSSOUH épouse HOUINATO
- Suppléant : Monsieur Rahman A. OROU BARE

Secrétaire générale

Madame Lérya KOUNDE.

Fait à Cotonou, le 14 mai 2025,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OURO.



ELONA HOUSE

SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES



À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ?

Que ce soit pour célébrer un mariage, un anniversaire, une communion, un baptême, organiser un colloque professionnel ou simplement profiter d'un moment en famille, notre espace vous accueille pour tous types de manifestations dans un environnement naturel préservé.



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota



+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99



+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07

Numérique et développement en Afrique

COTONOU ACCUEILLE LE SMSI+20 : VLAVONOU LANCE LES TRAVAUX

Le Palais des Congrès de Cotonou est, depuis ce mercredi 14 mai 2025, le théâtre d'une grande rencontre internationale : le Sommet Mondial sur la Société de l'Information en Afrique (SMSI+20). Une plateforme d'évaluation, d'échanges et de perspectives autour du numérique, 20 ans après le lancement de cette initiative phare par les Nations Unies.

Cotonou, capitale du numérique africain. Moins de deux semaines après le Forum Africain pour la Recherche et l'Innovation (FARI 2025), la ville accueille à nouveau un événement d'envergure internationale. Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information en Afrique (SMSI+20) y réunit parlementaires, décideurs politiques, experts et acteurs du numérique venus de divers pays du continent et d'ailleurs. Objectif : dresser le bilan de deux décennies d'initiatives numériques, mais surtout, renforcer les efforts pour combler la fracture numérique et accélérer l'utilisation des technologies au service du développement durable.

C'est le président de l'Assemblée nationale du Bénin, Louis VLAVONOU, qui a officiellement donné le coup d'envoi des travaux. Dans son discours d'ouverture, il a salué la tenue du sommet à Cotonou, marquant une nouvelle étape dans l'engagement du Bénin en faveur du numérique :

> « Je suis particulièrement ému de voir Cotonou accueillir à nouveau un événement majeur dédié à l'innovation et au numérique. Ce sommet marque les 20 ans d'une initiative portée par des femmes et des hommes engagés pour le progrès humain. Le SMSI est désormais une plateforme incontournable de dialogue, d'innovation et de partage de bonnes pratiques. »

Le président VLAVONOU a également mis en avant les progrès réalisés par le Bénin dans ce domaine, en saluant notamment la digitalisation avancée de l'administration publique :

> « Aujourd'hui, plus de 85 % des services publics béninois sont accessibles en ligne. Cette dématérialisation réduit les contacts directs entre usagers et agents, limitant ainsi les risques de corruption. »

Le sommet SMSI+20 se veut une étape décisive vers un numérique inclusif et porteur de développement. Il s'inscrit dans la continuité des engagements pris lors des éditions précédentes et entend faire de l'Afrique un acteur central de la révolution digitale mondiale.

Emeric Joël ALLAGBE



Lutte contre la désinformation au Bénin

LA HAAC RENFORCE LES CAPACITÉS DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS EN LIGNE SUR LE FACT-CHECKING



Une minute de silence a été observée en mémoire de feu Richard KONMY

Dans un contexte où la prolifération de fausses informations menace la cohésion sociale et la crédibilité des médias, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin intensifie ses actions. Les 14 et 15 mai 2025, à l'hôtel Bel Azur de Grand-Popo, l'institution a organisé un important séminaire de formation à l'intention des professionnels des médias en ligne, avec pour thème central : la vérification des faits ou fact-checking.

Organisé en partenariat avec MTN Bénin, ce rendez-vous de renforcement de capacités a connu la participation du Président de la HAAC, Édouard Loko, des conseillers, cadres et directeurs de l'institution, ainsi que d'éminents formateurs nationaux. L'objectif : outiller les journalistes, éditeurs et responsables de plateformes numériques aux méthodes modernes de vérification de l'information à l'ère du numérique.

« Durant deux jours, vous serez formés sur ce qu'on entend par fausses informations, leurs conséquences, et surtout les outils et méthodes pour lutter contre ce fléau », a précisé le Conseiller Fernand Gbaguidi, président de la Commission Formation, Études et Prospective de la HAAC.

Pour le Vice-président de l'institution, Me Mohamed Baré, cette formation s'inscrit dans une dynamique éthique et professionnelle incontournable. « La vérification des faits est un rempart contre la désinformation, les manipulations de l'opinion et les dérives qui fragilisent notre société », a-t-il souligné.

Les thématiques abordées au cours de la première journée ont permis de mieux cerner l'écosystème de la désinformation au Bénin et en Afrique de l'Ouest. Parmi elles :

La répression de la désinformation au Bénin : cas récents ;

L'anatomie de la fausse information ;

Le fact-checking : définition, évolution, outils et méthodes.

Animée par des experts béninois en fact-checking tels que Brice Houssou, Léonce Gamaï Davodoun et Sevan Ahougnon, la formation a également mis l'accent sur des outils concrets comme Google Lens et InVID/WeVerify.

Me Brice Houssou, avocat au barreau de Cotonou, a rappelé la responsabilité des médias : « La HAAC n'utilise même pas encore le quart du pouvoir que la loi lui confère. Si elle devait l'utiliser pleinement, plusieurs médias seraient déjà fermés à cause des nombreuses dérives. »

Les participants ont unanimement salué l'initiative, insistant sur l'importance de la rigueur dans le traitement de l'information. « Cette formation vient combler un vide. Le fact-checking n'est plus une option mais une exigence dans notre métier », a témoigné un journaliste présent.

À travers cette initiative, la HAAC réaffirme son engagement pour un journalisme de qualité, responsable et respectueux de l'éthique professionnelle.

Marie Estelle AKANNI



Réception dans l'ordre national du Bénin

LE PROFESSEUR ISMAËL ATORO ÉLEVÉ AU RANG DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BÉNIN

La République honore une nouvelle fois l'un de ses plus illustres serviteurs du monde éducatif. Mercredi 14 mai 2025, au cours d'une cérémonie solennelle organisée par la Grande Chancellerie du Bénin, le Professeur Ismaël ATORO a été élevé au rang de Chevalier de l'Ordre National du Bénin. Une distinction méritée qui consacre un parcours professionnel exemplaire au service de la Nation.

C'est dans une ambiance empreinte d'émotion et de solennité que s'est tenue, hier à Cotonou, la cérémonie de distinction de plusieurs personnalités béninoises issues de divers horizons. Parmi elles, le Professeur Ismaël ATORO, figure respectée du système éducatif béninois, a reçu l'insigne de Chevalier de l'Ordre National du Bénin. Ce grade lui a été conféré par décret présidentiel n°2025-034 en date du 29 janvier 2025, signé de la main du Chef de l'État, Son Excellence Patrice TALON, Grand-Maître de l'Ordre.

Présidée par la Grande Chancelière du Bénin, Madame Mariam Chabi TALATA épouse ZIMÉ, avec la participation notable du Vice-Grand Chancelier, M. Falilou AKA DIRI, la cérémonie a été l'occasion de saluer le mérite et le dévouement du Professeur ATORO. Dans son discours, M. AKADIRI a rendu hommage à un homme dont la carrière est jalonnée de responsabilités stratégiques au sein de l'enseignement secondaire.

Du poste de surveillant général à celui de directeur du CEG1 Ekpè, qu'il a dirigé pendant plus de huit ans, en passant par les fonctions de censeur adjoint et de censeur, Ismaël ATORO a gravi avec rigueur et professionnalisme tous les échelons.



Il occupe aujourd'hui les fonctions de Chef du service des examens et concours à la DDESFTP de l'Ouémé, en plus d'être auteur de plusieurs manuels scolaires utilisés à travers le pays.

Déjà décoré Chevalier de l'Ordre National du Mérite Social, le Professeur ATORO est l'un des rares enseignants à figurer parmi les sept promus sur une liste de 111 candidats. Un choix que la Nation assume avec fierté, tant les apports de cet enseignant rigoureux sont reconnus dans la formation de l'élite béninoise.

Entouré de ses proches, collègues et amis, le récipiendaire n'a pas caché son émotion. Dans une brève intervention, il a remercié Allah "à qui revient toute la gloire", ainsi que le Président de la République pour cette distinction. "La lutte continue", a-t-il lancé, déterminé à poursuivre son engagement au service de l'éducation, même après la retraite.

Godfroy MISSAHOGBE

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE PARAISSANT AU BENIN

Nous sommes votre partenaire incontournable pour rester informés. Avec des parutions quotidiennes du lundi au vendredi, nous couvrons tous les sujets qui comptent. Nos articles, rédigés avec rigueur et passion, sont pensés pour éclairer, inspirer et susciter le débat.



www.lemblemedujour.com



Porto-Novo, Djassin Houinvié



+229 01 98 90 46 40 / 01 95 53 43 95

Recrutement militaire

LES CANDIDATS OPÉRATEURS DE DRONES CONVOQUÉS POUR LA VISITE MÉDICALE D'APTITUDE

Dans le cadre du concours de recrutement militaire sur titre des opérateurs de drones, le Ministère de la Défense nationale a rendu public un communiqué important à l'intention des candidats admissibles. Ceux-ci sont invités à se présenter à une visite médicale d'aptitude, étape déterminante avant leur éventuelle incorporation dans les forces armées.

Cette visite, qui se déroulera selon un calendrier précis communiqué par les autorités militaires, vise à évaluer l'état de santé général des candidats et à s'assurer qu'ils répondent aux exigences physiques et médicales nécessaires à l'exercice de leur future fonction.

Le recrutement d'opérateurs de drones s'inscrit dans une dynamique de modernisation et de renforcement des capacités techniques des forces de défense du Bénin, dans un contexte sécuritaire sous-régional de plus en plus exigeant. Il s'agit de doter l'armée béninoise de compétences spécialisées capables d'utiliser efficacement les technologies de surveillance et d'intervention à distance.

Les candidats sont donc appelés à une discipline rigoureuse et à une ponctualité exemplaire pour cette phase cruciale du processus de sélection. Le ministère rappelle que seuls ceux qui seront déclarés médicalement aptes pourront poursuivre la procédure en vue de leur engagement.

Pour plus d'informations, les intéressés sont invités à consulter les canaux officiels du ministère ou à se rapprocher de la Direction des ressources humaines de l'armée.

Marie Estelle AKANNI



MINISTÈRE DE LA
DÉFENSE NATIONALE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ETAT-MAJOR GENERAL

DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DU PERSONNEL DES ARMÉES

01 BP 772 Cotonou
Tél : 00229 21 31 19 66
dopa.fab@gmail.com

Cotonou, le 12 mai 2025

Liste des candidats admissibles au concours de recrutement sur titre de cent (100) opérateurs de drones au profit des Forces armées Béninoises

N°	Nom	Prénoms	Sexe	Numéro de table	Moyenne générale ((1)+(2))	Rang	Centre de composition	Temps Brut au Sport	Décision
1	ELOMON	Sédo Ahsthal Onesime Franchin	M	120H2592	15,6000	1er	Cotonou	34'52"	Admis
2	ADOSSOU	Carmel Koffi Rodolphe	M	120H2513	14,3600	2ème	Cotonou	37'29"	Admis
3	AVOCEGAMOU	Marie Constant Toby Akonansou	M	120H2549	14,2800	3ème	Cotonou	30'55"	Admis
4	COFFI	Godwin Anaël Mahugnon	M	120H2564	14,1200	4ème	Cotonou	34'09"	Admis
5	ASSOUMA	Atikou	M	520H2515	13,8400	5ème	Parakou	27'07"	Admis
6	AWOULOULO	Alain	M	120H2551	13,5200	6ème	Cotonou	32'39"	Admis
7	AHOUEKE	Arnaud Kodédro	M	120H2526	13,4800	7ème	Cotonou	37'47"	Admis
8	KASSA	Kougo Louis	M	120H25139	13,4400	8ème	Cotonou	27'37"	Admis
9	ABAHOUNBA	Bignon Ulrich Boris Valdo	M	120H251	13,1200	9ème	Cotonou	37'13"	Admis
10	HOUEDANOU	Aquilas Mahuvivi	M	520H2546	12,9600	10ème	Parakou	31'19"	Admis
11	AZONSOU	G. Lionel	M	220H2553	12,9200	11ème	Cotonou	32'40"	Admis
12	GBEDIGA	D. Davis Dagbegnon	M	220H25102	12,8000	12ème	Cotonou	35'37"	Admis
13	AKOYI	Mahublo Baudouin	M	120H2532	12,8000	13ème	Cotonou	27'10"	Admis
14	KPOVHOUDE	Fabius Gbéménou Laurent	M	120H25153	12,7600	14ème	Cotonou	25'56"	Admis
15	GNONHOUE	T.A. Arnel	M	220H2508	12,6000	15ème	Cotonou	27'29"	Admis
16	HOUNKANRIN	Mahuelo Philippe	M	220H25129	12,5600	16ème	Cotonou	28'45"	Admis
17	DJEBOU	Gbedégbé Aron	M	520H2533	12,4800	17ème	Parakou	33'43"	Admis
18	KODJO	Sylvain	M	120H25140	12,4800	18ème	Cotonou	26'50"	Admis
19	ATTIOGBE	Jean-Baptiste	M	120H2545	12,4000	19ème	Cotonou	32'10"	Admis

20	AFLE	Yélonissé Maruis	M	120H2517	12,3600	20ème	Cotonou	30'16"	Admis
21	ISSIAKOU	Marouane	M	520H2551	12,3200	21ème	Parakou	31'35"	Admis
22	ABENI-BLAOU	Enock Yao Puis	M	120H254	12,2400	22ème	Cotonou	31'38"	Admis
23	LALYNON	Claude	M	120H25155	12,1600	23ème	Cotonou	36'59"	Admis
24	DENON	M. Jean	M	220H2549	12,1200	24ème	Cotonou	26'44"	Admis
25	BIGUEZOTON	Mahugnon	M	320H2517	12,0800	25ème	Abomey	26'10"	Admis
26	LONON	Bienvenu	M	120H25163	12,0400	26ème	Cotonou	34'20"	Admis
27	GAYET	Bidosessi Caldérone Durgénie Larsen Nelson	M	120H25100	12,0400	27ème	Cotonou	32'49"	Admis
28	DOVONOU	Cael Fadel Sédjro	M	120H2588	11,9600	28ème	Cotonou	27'52"	Admis
29	KOUAGOU	René	M	620H2558	11,9200	29ème	Parakou	25'46"	Admis
30	ADEAGBO	Adéoutou	M	520H25106	11,9200	30ème	Parakou	33'38"	Admis
31	ACCALOGOUN	S. R. Grégoire	M	120H255	11,8400	31ème	Cotonou	32'56"	Admis
32	KODO	Florence	F	120H25142	11,7600	32ème	Cotonou	26'40"	Admise
33	NDAH	Pierre	M	320H2548	11,7600	33ème	Abomey	24'30"	Admis
34	DOSSOU	Edjrossé Fiacre	M	120H2578	11,7200	34ème	Cotonou	28'02"	Admis
35	BOKPE	Jean-Baptiste	M	220H2559	11,7200	35ème	Cotonou	36'52"	Admis
36	DONHISSOU	Tamégnon Régis Stéphane	M	620H2536	11,4400	36ème	Parakou	33'24"	Admis
37	GORE	Orou	M	120H25110	11,4000	37ème	Cotonou	30'45"	Admis
38	AVLESSI	Mahoutin Jean-Baptiste Tsadock	M	120H2547	11,4000	38ème	Cotonou	29'07"	Admis
39	GANGAN	Kpégo Ghyslain	M	420H2532	11,3600	39ème	Abomey	32'30"	Admis
40	ZANNOU	Bignon Espérot Jaddai Sorel	M	120H25191	11,3600	40ème	Cotonou	31'38"	Admis
41	ATTIOGBE	Houessé Stéphane Amedée	M	320H2511	11,3200	41ème	Abomey	27'22"	Admis
42	SACCA	Lafia Yérina	M	520H2586	11,3000	42ème	Parakou	31'04"	Admis
43	AKPOTROSSOU	Auguste	M	220H2535	11,2800	43ème	Cotonou	32'41"	Admis
44	TOKPO	Régis Léonel	M	120H25183	11,2400	44ème	Cotonou	32'09"	Admis
45	OLORUNTO	Abiola	M	220H25172	11,2400	45ème	Cotonou	24'39"	Admis
46	KODJO	Christian Angelo	M	220H25141	11,2400	46ème	Cotonou	21'23"	Admis
47	BLOUKOUTOU	Jérémy Vinagnon	M	120H2555	11,2000	47ème	Cotonou	30'00"	Admis
48	DJOSSOU	Boris	M	320H2525	11,2000	48ème	Abomey	30'24"	Admis
49	ABOUDOU TAIROU	Hadiou	M	520H252	11,2000	49ème	Parakou	34'00"	Admis
50	NTCHA	Koudou Ferdinand	M	620H2573	11,1800	50ème	Parakou	23'18"	Admis

51	ANATO	Elyse	M	120H2538	11,1200	51ème	Cotonou	31'50"	Admis
52	GBOTCHE	Oluwatobi John M	M	120H25106	11,1200	52ème	Cotonou	30'56"	Admis
53	BOUKARI	Faizou	M	120H2561	11,0800	53ème	Cotonou	34'45"	Admis
54	DJOKPE	Adhimakin Thierry	M	120H2573	11,0000	54ème	Cotonou	30'15"	Admis
55	OKOUINTO	Natté	M	620H2576	11,0000	55ème	Parakou	23'22"	Admis
56	SOTTI	Pascal	M	420H2552	11,0000	56ème	Abomey	26'55"	Admis
57	DIIGNONDE	Tinkpon Martin Neeskens	M	120H2571	10,9200	57ème	Cotonou	27'50"	Admis
58	SOUNOUVOU	Géoffroy Jesugnon	M	120H25180	10,9200	58ème	Cotonou	30'10"	Admis
59	EDJO	A. Jacques-Chidiac	M	520H25109	10,9000	59ème	Parakou	26'59"	Admis
60	ZOGO	William Marion Ricardo	M	120H25197	10,8800	60ème	Cotonou	35'14"	Admis



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
NATIONALE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 772 Cotonou
Tél : 00229 21 30 02 58
etat-majorgeneral.fab@yahoo.fr

ETAT-MAJOR GENERAL
DIRECTION DE L'ORGANISATION
ET DU PERSONNEL DES ARMÉES
N°25-2- 115/EMG/DOPA/DRF/BR/SA

Cotonou, le 13 mai 2025

COMMUNIQUE RADIO

Le Chef d'Etat-major général des Forces armées béninoises communique :

Au terme des phases écrite, pratique et sportive du concours de recrutement militaire sur titre de cent (100) opérateurs de drones au profit des Forces armées béninoises (Fab), les candidats dont les noms sont affichés dans les centres de composition et d'inscription sont déclarés admissibles.

Les intéressés sont invités de se présenter le jeudi 15 mai 2025 à 06 heures au Centre Médico-Social (CMS) de la Garnison de Cotonou pour y subir la visite médicale d'aptitude.

A l'issue de cette phase, les candidats déclarés aptes seront directement acheminés à destination de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers (ENSO) de Ouidah, sous la responsabilité de la Direction de l'Organisation et du Personnel des Armées (DOPA).



Général de Division Fructueux C. A. BAGUIDI

61	TODOHOUKE	Séde Cornelle Luc	M	420H2562	10,6800	61ème	Abomey	27'10"	Admis
62	GBESSEMEHLAN	S. J. Bocamboel	M	220H25103	10,6800	62ème	Cotonou	34'40"	Admis
63	SALAOU	Dayane Ayinla Adewale	M	620H2589	10,6600	63ème	Parakou	37'24"	Admis
64	ASSOGBA	Miguel	M	220H2541	10,6400	64ème	Cotonou	24'20"	Admis
65	ADOUNSIBA	Mahounan Landry	M	420H252	10,6000	65ème	Abomey	29'08"	Admis
66	TRAORE	Ali	M	520H25114	10,5800	66ème	Parakou	30'24"	Admis
67	SAH	Franck Alain Vidosky	M	320H2561	10,5600	67ème	Abomey	29'08"	Admis
68	KOUARO	Sala Boris	M	120H25145	10,5600	68ème	Cotonou	35'39"	Admis
69	OROU	Innocent Tchamele	M	120H25173	10,5200	69ème	Cotonou	28'35"	Admis
70	TCHELANI	Arnaud	M	620H2596	10,5200	70ème	Parakou	22'30"	Admis
71	DANVOEHOU	Mahoutin Moise Dimitri	M	420H2520	10,5200	71ème	Abomey	25'50"	Admis
72	GOVI	Fidèle	M	320H2536	10,5200	72ème	Abomey	37'19"	Admis
73	BIDOMBEY	Emmanuel	M	520H2526	10,5000	73ème	Parakou	34'09"	Admis
74	VODOUGNON	Rogation Judicael	M	420H2557	10,4400	74ème	Abomey	30'15"	Admis
75	KAMI DARI	Frédéric Bampo	M	120H25138	10,4400	75ème	Cotonou	32'50"	Admis
76	BIGUEZOTON	Fabrice Serge	M	320H2516	10,4400	76ème	Abomey	37'45"	Admis
77	DOSSA	Mahugnon Wilfried	M	120H2577	10,4400	77ème	Cotonou	30'04"	Admis
78	BAGODOU DEROU NDOURO	Moukaila	M	520H2522	10,3800	78ème	Parakou	25'33"	Admis
79	TOHOUNGODO	Gbenou Bidosessi Francis	M	420H2554	10,3600	79ème	Abomey	37'19"	Admis
80	KOUAZOUNDE	Nounagnon Herman	M	120H25146	10,3600	80ème	Cotonou	33'35"	Admis
81	BAGADO	Démon Abraham	M	520H2521	10,3400	81ème	Parakou	24'34"	Admis

82	GANDJETO	Thibaut	M	420H2531	10,3200	82ème	Abomey	28'50"	Admis
83	GOUGBEMON	Ulrich Fréjus	M	120H25111	10,3200	83ème	Cotonou	35'20"	Admis
84	YOROUKOUA	Mbonho Michel	M	620H25103	10,3000	84ème	Parakou	24'31"	Admis
85	AHOMILANTO	Martial Symphorien	M	420H253	10,2800	85ème	Abomey	28'35"	Admis
86	ABAON	Abilé Francis Tiburce	M	120H253	10,2800	86ème	Cotonou	27'57"	Admis
87	GUDEHOU	Roland Doussou	M	220H25113	10,2800	87ème	Cotonou	32'05"	Admis
88	LEGBANON	S. Lixrel	F	220F25159	10,2400	88ème	Cotonou	30'12"	Admise
89	ADELANA	Tayéwo Roland	M	120H256	10,2400	89ème	Cotonou	31'78"	Admis
90	LALY	J. Sinthiehe	F	220F25154	10,2000	90ème	Cotonou	21'26"	Admise
91	AKADIRI	Andil	M	120H2529	10,2000	91ème	Cotonou	26'44"	Admis
92	TCHANGO	Mongo Gérard	M	520H2595	10,1800	92ème	Parakou	22'41"	Admis
93	EDAH HLEKPE	Senghor	M	120H2589	10,1200	93ème	Cotonou	30'13"	Admis
94	IBRAHIM	Nassiath	F	120H25136	10,1200	94ème	Cotonou	23'02"	Admise
95	AVOCETIEN	Aaron	M	120H2550	10,1200	95ème	Cotonou	36'43"	Admis
96	KOUEVI	Nimpoutcho Ewato	M	120H25149	10,0800	96ème	Cotonou	30'47"	Admis
97	DJIVO	Noumavo Laurent	M	220H2572	10,0800	97ème	Cotonou	30'40"	Admis
98	DIKODO	Bernadin	M	220H2570	10,0800	98ème	Cotonou	28'01"	Admis
99	HOUASSE	B. Jean-Luc	M	220H25126	10,0400	99ème	Cotonou	29'39"	Admis
100	FAGNON	A. Jean de Dieu	M	220H2593	10,0400	100ème	Cotonou	30'17"	Admis

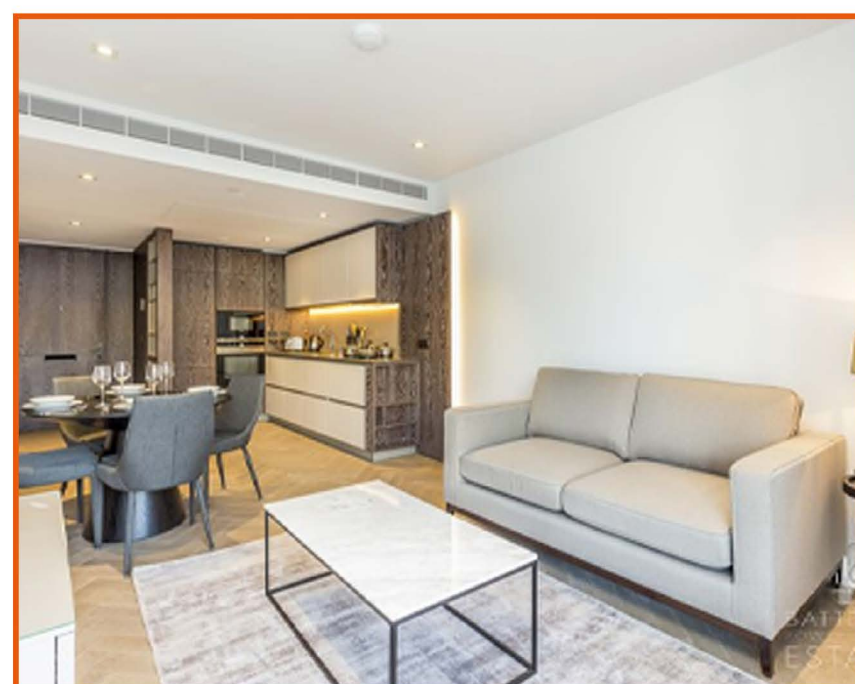
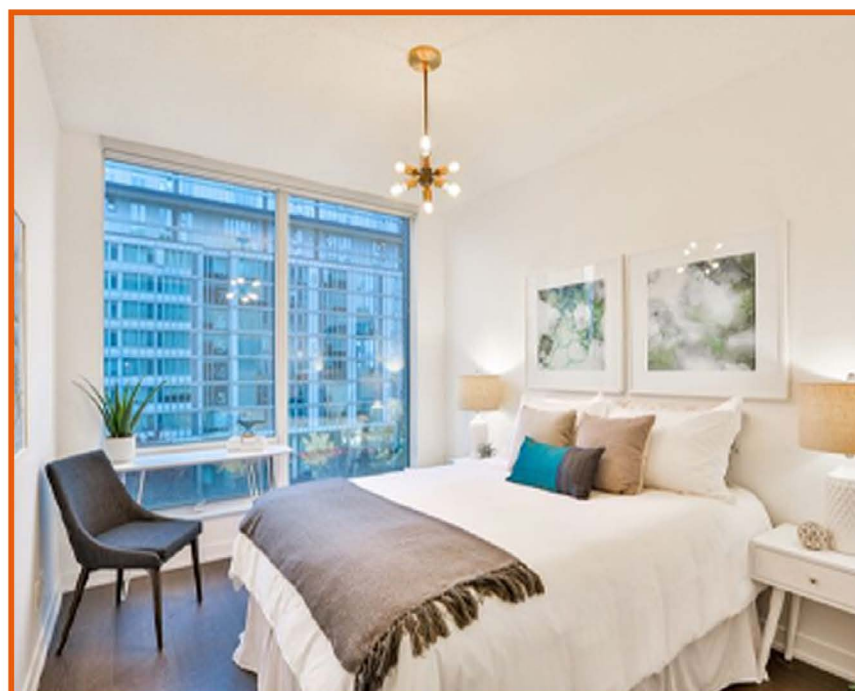
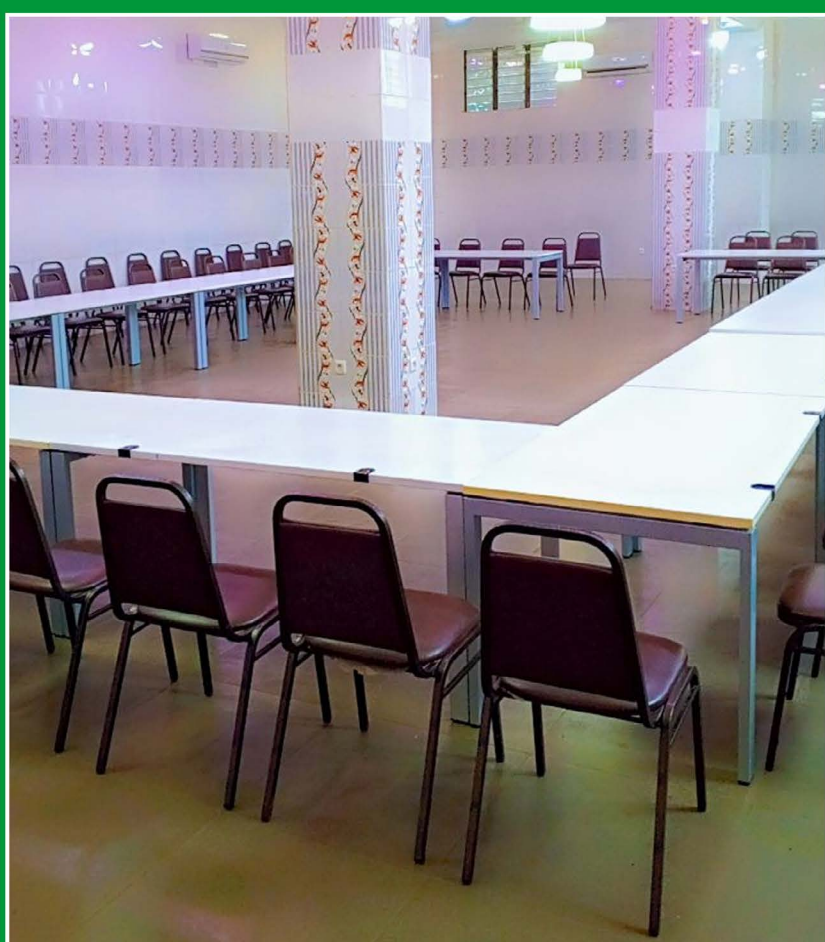
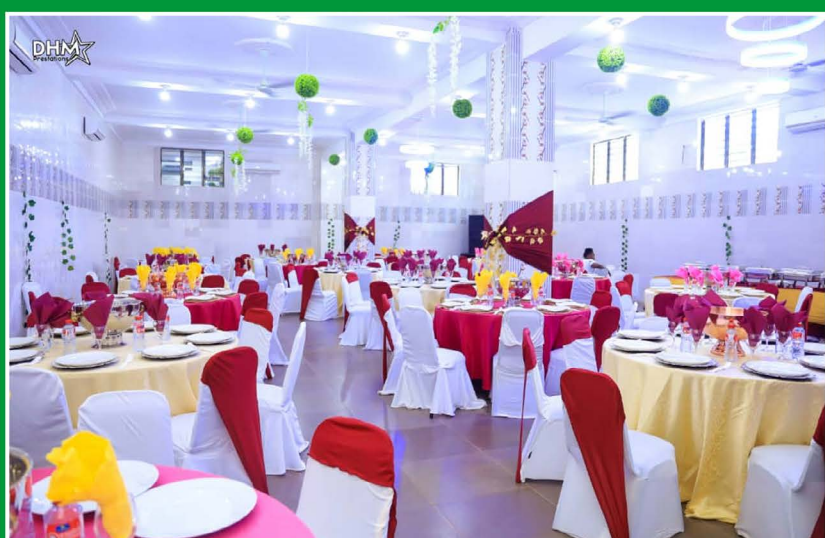
Liste des réservistes

N°	Nom	Prénoms	Sexe	Numéro de table	Moyenne générale ((1)+(2))	Rang	Centre de composition	Temps Brut au Sport	Décision
1	HAMEÏTO	Michael	M	120H25116	10,0000	101ème	Cotonou	29'49"	Réserviste
2	GBEWEDO	Minakponssé Dieu-Donné	M	520H2541	10,0000	102ème	Parakou	27'40"	Réserviste
3	AHOUANSSOU	Romarc Djidjoh	M	120H2525	10,0000	103ème	Cotonou	32'55"	Réserviste
4	AKPO	Kohovi José	M	120H2533	9,9600	104ème	Cotonou	30'01"	Réserviste
5	AKODEA	Mahoutondji Josué	M	620H2510	9,9600	105ème	Parakou	23'10"	Réserviste
6	MAMA GAO	Moudjibou	M	520H2563	9,9200	106ème	Parakou	35'17"	Réserviste
7	KPODOGNI	G. F. Gautier	M	220H25151	9,9200	107ème	Cotonou	26'09"	Réserviste

8	TOSSAH	Ayéna Martial Rodolphe	M	520H25100	9,9000	108 ème	Parakou	27'09"	Réserviste
9	GAHOUANDE	M. Romuald	M	220H2596	9,8800	109 ème	Cotonou	30'28"	Réserviste
10	MEVI	Bidosessi Boris	M	220H25167	9,8800	110 ème	Cotonou	29'17"	Réserviste
11	GANABA	Jérémy Stébane	M	620H2539	9,8800	111 ème	Parakou	30'50"	Réserviste
12	BALOGOUN	R. M. Evarile	F	220H2554	9,8400	112 ème	Cotonou	34'29"	Réserviste
13	TCHANDO	Matchi	M	120H25181	8,8000	113 ème	Cotonou	28'47"	Réserviste
14	TONON	Abdel-Fadel	M	620H2599	9,7800	114 ème	Parakou	25'39"	Réserviste
15	GBEDESSI WINI	Dieudonné	M	120H25101	9,7600	115 ème	Cotonou	32'11"	Réserviste
16	ANAGONOU	Désirat Ségnon	M	220H25201	9,7600	116 ème	Cotonou	36'04"	Réserviste
17	LABOKOUNDE	Moderste	M	520H2560	9,7600	117 ème	Parakou	30'08"	Réserviste
18	ATCHIKPA	Blaou Abafoi Parfait	M	420H25110	9,7200	118 ème	Abomey	30'45"	Réserviste
19	BONI	Mohamed	M	120H25202	9,7200	119 ème	Cotonou	24'20"	Réserviste
20	PEMPOU	Zachari	M	320H2550	9,7200	120 ème	Abomey	24'45"	Réserviste

ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

Les résidences
FENOUE



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota - Dowa



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707